

## SUSPENSION DE LA COTATION DES TITRES « CEREALIS »

A la demande du Conseil du Marché Financier et suite au dépôt d'un projet d'Offre Publique de Retrait- OPR visant les actions de la société « CEREALIS», la cotation des titres «**CEREALIS**» sera suspendue à partir du **23 décembre 2022**.